



Suite à l'appel intersyndical du 28 novembre dernier, les agents se sont rassemblés dans les locaux de l'UC de la DIRECCTE Auvergne les 3 derniers lundis.

Le 28 novembre nous avons été reçus par le secrétaire général, puis les 5 et 12 décembre par le DIRECCTE Monsieur RICARD.

Lors de ces entrevues, ils nous ont assuré que le contenu de nos revendications avait fait l'objet d'une remontée à la DAGEMO, mais nous ont opposé les arguments suivants :

- La grille à 2 grades communiquée par la DAGEMO le 16 novembre dernier constituerait une avancée notable, tant en début de grille afin de favoriser les candidatures aux concours, qu'en sommet de grille pour les agents qui plafonnent.

Nous avons tout d'abord précisé que la revalorisation n'améliore que très peu la rémunération des agents en milieu de grille (1 point seulement pour certains échelons).

Nous avons précisé également que les modalités de reclassement à l'indice égal ou immédiatement supérieur se traduiraient en réalité pour un grand nombre de contrôleurs par un recul d'échelon dû à l'allongement des durées requises dans chaque échelon et par conséquent un allongement global des carrières dans chaque grade.

- Le Ministère serait engagé dans une politique visant à favoriser la promotion interne.

Nous avons rappelé que cette époque est révolue et qu'au contraire aujourd'hui, les promotions revêtent un caractère de plus en plus discrétionnaire et tendent vers l'infinitésimal.

La promotion de quelques agents chaque année ne peut être considérée comme une véritable politique de promotion du ministère. Il n'est d'ailleurs pas rare que des contrôleurs partent en retraite en classe normale.

La modification de la grille, notamment celle du premier grade, risque d'accentuer encore cet allongement.

- Monsieur RICARD a mis en garde sur le fait que la revendication du statut de catégorie A serait un frein à la négociation, rappelant que dans le passé, trois corps de fonctionnaires ; les Inspecteurs de police, les Professeurs des écoles et les Infirmières avaient obtenu satisfaction au bout d'une dizaine d'années de négociations.

Nous avons rappelé que la revendication menée par les agents est une revalorisation du statut de contrôleur par l'obtention du bénéfice de la grille du A type et non un changement de catégorie.

Il est à noter que Monsieur RICARD reconnaît la valeur des agents de catégorie B, notamment par le fait qu'ils accomplissent aujourd'hui, et qu'ils seront de plus en plus amenés à accomplir, des missions nécessitant un niveau élevé de compétence, comme celles de pilotage.

- Notre action et ses modalités seraient incompréhensibles dans un contexte de crise et contre-productives, risquant de pénaliser nos services dans le dialogue de gestion.

Nous avons répondu que si nous n'excluons pas d'autres modes d'actions tels que la grève, les modes d'action retenus ne pénalisent pas les usagers de nos services publics.

Nous récusons toute responsabilité de notre mouvement dans le sort fait à nos services par la RGPP.

Depuis le lundi 28 novembre 2011, la quasi-totalité des agents de contrôle de l'Inspection du travail de la DIRECCTE Auvergne ne saisissent plus leurs interventions dans l'application Capsitère, et la quasi-totalité des agents des UT boycottent les réunions de services.

Nous maintenons nos revendications :

- respect du statut particulier et de la spécificité des contrôleurs du travail ;
- grille indiciaire de A type ;
- carrière linéaire avec un seul grade.

**Nous appelons tous les agents,
quels que soient leur catégorie ou leur service,
tant que nous n'aurons pas obtenu satisfaction :**

- à boycotter la saisie de nos interventions dans Cap Sitere ;
- à ne plus assister aux réunions de service.

**RENDEZ-VOUS CHAQUE LUNDI A PARTIR DE 11H30
DEVANT LA CITE PELISSIER
POUR NOUS FAIRE ENTENDRE**